

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 30 décembre 2010 relatif au transport par voiture de tourisme avec chauffeur

NOR : *EFII1029158A*

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation,

Vu le code du tourisme, notamment son article D. 231-1 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif au transport par voitures de tourisme avec chauffeur,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 23 décembre 2009 relatif au transport par voiture de tourisme avec chauffeur est ainsi modifié :

A l'article 3, les mots : « une longueur hors tout minimale de 4,40 mètres » sont remplacés par les mots : « une longueur hors tout minimale de 4,50 mètres ».

Art. 2. – Le présent arrêté entrera en vigueur six mois après sa publication.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 décembre 2010.

FRÉDÉRIC LEFEBVRE